

UNE AIDE NOUVELLE AU DOMICILE

- * Renforcer l'estime de soi, la communication et le lien social
- * Sécuriser la vie à domicile
- * Conseiller, prévenir la personne malade et son entourage
- * Solliciter et renforcer les compétences et le savoir faire
- * Proposer et automatiser des stratégies de compensation



Hôpital Intercommunal de la Presqu'île

ESA

Avenue Pierre de la Bouexière

44350 Guérande

Contact ESA : 02.40.62.65.41

Fax : 02.40.62.45.81

Email : ESA@hli-presquile.fr



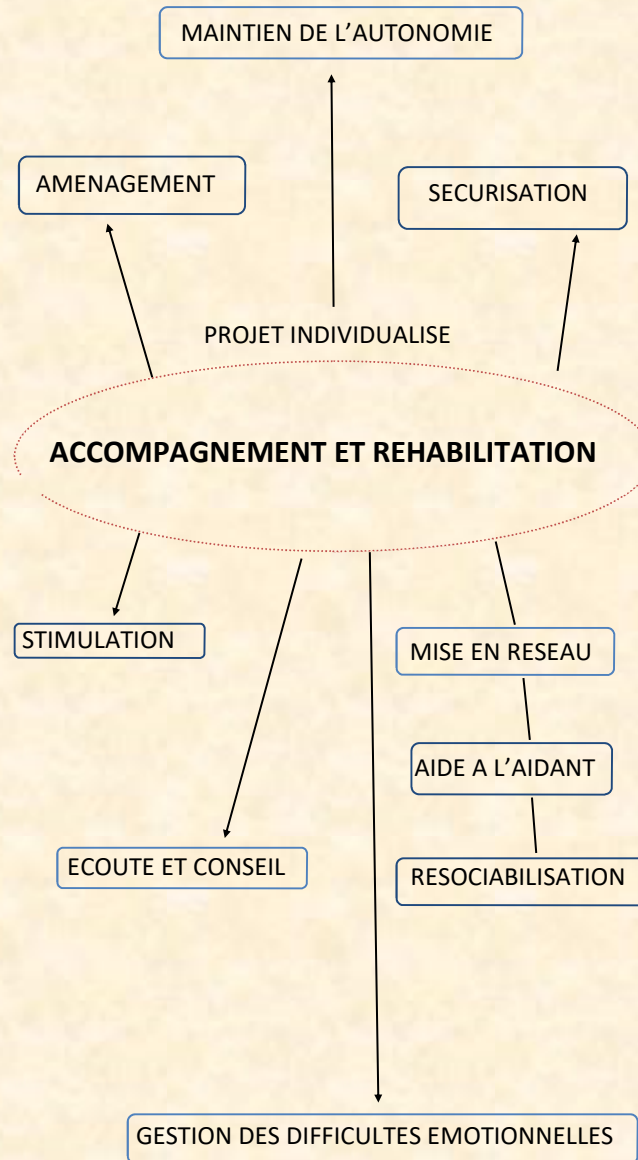
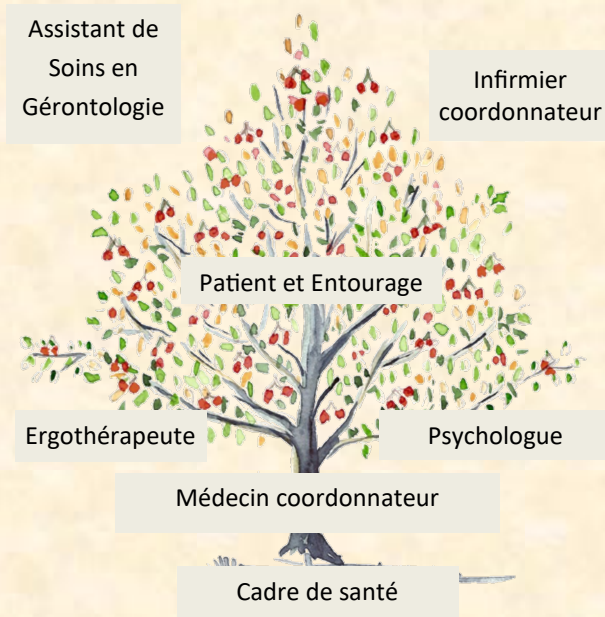
ESA

Equipe Spécialisée Alzheimer et maladies apparentées

La vocation de l'équipe spécialisée Alzheimer est de prendre en soins le patient en proposant des soins d'accompagnement et de réhabilitation au domicile.

Elle est rattachée au SSIAD de la presqu'île guérandaise au sein de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île.

Elle est gérée par un cadre de santé et est composée : d'infirmiers coordonnateurs, d'un médecin coordonnateur, d'ergothérapeutes, d'un psychologue, et d'assistants en soins en gérontologie (ASG)



La prestation est proposée au patient :

- Dont la maladie d'Alzheimer ou apparentée a été **diagnostiquée**

- À un **stade léger ou modéré** (cette prestation n'est pas adaptée à des déficits cognitifs sévères)

- Pouvant faire l'objet d'une **intervention de réhabilitation** (conservant une mobilité, une capacité d'attention et de compréhension...)

Les soins infirmiers et de nursing quotidiens ne sont pas inclus dans les missions de l'ESA.

La **prescription médicale** du neurologue, du médecin traitant, ou du médecin de la consultation mémoire est **indispensable** pour bénéficier de cette prestation et **doit impérativement spécifier** : « **12 à 15 séances en soins d'accompagnement et de réhabilitation pour patient atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentés** ».

Cette prestation est financée par une dotation de soins spécifique versée à l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île.

De ce fait aucune avance de soins n'est à réaliser. Les patients seront pris en soins à raison de **12 à 15 séances par an pour une durée de 3 mois maximum (renouvelable l'année suivante).**

Les interventions chez le patient peuvent se faire en collaboration et en complément d'autres professionnels : kinésithérapeutes, infirmiers, aides à domicile, ...